

Avenant à la convention de stage

Vu la convention de stage année universitaire 2019/2020

ENTRE

L'école nationale supérieur d'architecture de Marseille dont le siège est sis
184, avenue de Luminy – case 924 - 13288 Marseille cedex 9
représentée par Mme Hélène CORSET-MAILLARD, Directrice.

ET

L'organisme d'accueil : Nom :
Adresse :
Tél : courriel :
Représenté par : Nom : qualité :
Lieu (service) du stage :
Adresse du lieu de stage (si différente) :

ET

L'étudiant stagiaire : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.
Nom : Prénom :
né(e) le : Adresse :
.....
Tél : courriel :
Diplôme :

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L-124 et suivants.

Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives la lutte contre la propagation du virus covid-19 modifié

Article 1

Compte tenu des circonstances exceptionnelles ayant lieu durant ce stage, le présent avenant a pour objet de modifier la convention de stage signée entre les parties désignées en entête.

La convention de stage est modifiée ainsi qu'il suit (cocher la case appropriée) :

- ☐ **Le stage prend fin le :**
- ☐ **Le stage est reporté à une date ultérieure, à définir après l'arrêt du confinement**
- ☐ **Le stage se poursuit en télétravail**
- ☐ **Autre modification :**

Article 2

Toutes les dispositions de la convention de stage citée en référence non contraires à celles du présent avenant demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à....., le.....

Pour l'ENSA-M par délégation	Pour l'organisme d'accueil (nom et signature du représentant légal)	Pour l'étudiant stagiaire (nom et signature)
---------------------------------	---	---